



# 150 000 € POUR LES ENTREPRISES DU GRAND PIC SAINT-LOUP



La Communauté de communes a mis en place un dispositif d'aide qui permet aux entreprises d'accéder au financement européen LEADER.

Au total, une **enveloppe de 150 000 €** est fléchée pour financer des projets portés par les entreprises du territoire.

## I. THEMATIQUES SOUTENUES



### Maintenir et développer l'économie locale

- Soutien à la création, au développement et à la modernisation de commerces de proximité
- Soutien à la création et restructuration des marchés locaux
- Soutien à la promotion et valorisation des productions de territoire



### Favoriser les circuits de proximité

- Soutien à la structuration de l'approvisionnement et à la commercialisation des productions locales



### Accompagner le développement durable et l'innovation dans les entreprises locales

- Soutien à l'élaboration, au développement et à la mise en marché de produits et de process de fabrication innovants
- Soutien aux investissements contribuant au développement durable des entreprises
- Soutien à la diversification numérique des entreprises

## II. DEPENSES ELIGIBLES

- Achat de logiciel et licence
- Construction, rénovation et aménagement de biens immeubles
- Frais d'acquisitions immobilières dans la limite de 10% du coût total éligible du projet
- Frais d'honoraires d'architecte et de maître d'œuvre
- Matériel et équipement
- Prestations de conseils et expertises externes

*\*Les dépenses éligibles varient selon les projets*

### III. MONTANT ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux d'intervention : 40 % maximum du montant total HT

Aide par projet : 40 000 € maximum

### IV. BENEFICIAIRES

- Groupement d'Intérêt Économique
- Micro entreprises & Petites entreprises\*
- Sociétés Coopératives et autres groupements de producteurs

*\* Une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros. Une microentreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.*

### V. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE DES PROJETS

- L'opération doit se dérouler sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- Les dépenses ne doivent pas être engagées (pas de devis signés) avant le dépôt de la demande d'aide

### VI. ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES PROJETS

Les projets seront sélectionnés sur la base d'une grille de notation avec des critères tels que le rayonnement territorial, l'innovation, le développement durable. Les projets retenus seront les projets ayant reçus les meilleures notes jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

- ➔ **La date limite de dépôt d'une demande d'aide est fixée au 28 juin 2019 (pour une sélection en septembre)**
- ➔ **Si vous avez un projet, contactez le service LEADER :**

[leader@ccgpsl.fr](mailto:leader@ccgpsl.fr)

04 30 08 81 27 ou 04 30 08 81 26

